



TOURISME DE GOLF

Conditions requises pour être membre du Club Tourisme de golf de Turisme de Catalunya

Toute entreprise ou organisation voulant faire partie du Club Tourisme de golf doit:

- Satisfaire aux **conditions générales d'admission** du Club Tourisme de golf.
- Satisfaire aux **conditions particulières d'admission** du Club Tourisme de golf.
- Participer à un **nombre minimum d'actions** fixé dans le plan marketing.
- Verser une cotisation annuelle de **350 € TTC**.
Règlement par **prélèvement bancaire**.
Les entreprises membres de plus d'un Club bénéficieront d'une **remise de 25 %** sur toute nouvelle cotisation.

Conditions d'accès au Club Tourisme de golf

Conditions générales

- Être **légalement constitué** et à jour de ses **obligations fiscales**.
- Avoir souscrit les **assurances** obligatoires dans chaque cas.
- Disposer d'un numéro de **téléphone**, d'une **adresse électronique** et d'un **site web** en plusieurs langues.
- Disposer d'un **catalogue** de présentation de l'entreprise ou de l'organisme édité en **au moins trois langues**.

Conditions spécifiques par le Club Tourime de golf

Par les terrains de golf

- **Terrains** dotés de tous les services et équipements nécessaires pour le joueur de golf
- **Accords avec des hôtels voisins** qui présenteront leur offre
- Politique d'entreprise et **esprit commercial**
- **Catalogue de présentation** et **site web** du terrain en plusieurs langues

Par les lieux d'hébergement

- Être **déclarés** auprès de la Direction générale du Tourisme du Gouvernement de Catalogne en fonction du type d'établissement (hôtels, campings, gîtes ruraux).
- Être **situés** dans un rayon de 25 km autour d'un terrain de golf.
- **Accord préalable** avec au moins 2 terrains de golf en vue de présenter leur offre
- Établissement ouvert **au moins 11 mois par an**.
- **Catégorie de 4 à 5 étoiles prioritairement**, ou de 3 étoiles si l'établissement est bien aménagé et satisfait aux autres conditions requises.
- Hôtel confortable **préparé pour le tourisme de golf** (notamment pour les saisons printemps et automne).
- **Restaurant** sur place. La qualité de la cuisine sera prise en compte.
- Évaluation des **aménagements effectués** au cours des cinq dernières années.
- **Catalogue de présentation et site web** de l'hôtel en plusieurs langues.

Par les agences réceptrices

- Disposer de **programmes dédiés au golf**
- Le responsable des programmes aura une **expérience du golf**

Par les associations ou organismes publics

Associations

- L'association doit regrouper des **entreprises ou organisations en lien avec le tourisme de golf**
- La majorité des membres de l'association doivent satisfaire aux **conditions susmentionnées** pour les lieux d'hébergement et les entreprises
- Désignation d'un **interlocuteur unique**
- **Représentativité et reconnaissance** au sein des collectifs concernés

Organismes publics

- Disposer d'un **service dédié au tourisme** et élaborer des produits de tourisme de golf
- Disposer de **documents imprimés (dépliants)** consacrés au golf en au moins trois langues
- Être prêt à déléguer à une entreprise la représentation de la région dans des actions commerciales lancées par le Club Tourisme de golf (l'entreprise pourra être différente à chaque fois)

Procédure d'adhésion au Club Tourisme de golf

Les entreprises ou organismes souhaitant adhérer au Club doivent **prendre contact** avec Turisme de Catalunya à l'adresse suivante: ct.clubsdeproducte@gencat.cat

L'entreprise ou organisme doit remettre à Turisme de Catalunya les **documents** suivants :

- Une **fiche** (fournie par Turisme de Catalunya) comportant les renseignements suivants :
 - Nom, fonction, adresse et numéro de téléphone de contact de l'interlocuteur de l'entreprise avec le Club
 - Nom, prénom et fonction de la personne qui signera la convention avec Turisme de Catalunya
 - Données fiscales de l'entreprise afin d'établir une facture au titre de la cotisation annuelle (numéro d'identification fiscale, adresse de facturation et numéro du compte à débiter)
- **Attestation écrite** que l'entreprise satisfait aux **conditions d'admission requises**

Turisme de Catalunya **étudiera** l'admissibilité de l'entreprise au Club Tourisme de golf et prendra contact avec elle pour fixer un **entretien** avec la personne responsable.

L'adhésion au Club Tourisme de golf est effectuée par la signature d'une **convention** entre les deux parties. Une fois cette formalité accomplie, l'entreprise ou organisme fera partie de la **liste de diffusion** et recevra tous les **communiqués** et **rapports** relatifs aux actions réalisées.

Les bureaux de Turisme de Catalunya sont considérés comme étant le **siège** du Club Tourisme de golf.

Perte de la condition de membre

- **Non règlement de la cotisation** dans un délai supérieur à 60 jours à compter de la réception de la facture correspondante.
- **Non participation active** aux actions lancées par le Club Tourisme de golf.